

Date de clôture de l'appel et conditions de réception des dossiers

Les dossiers présentés doivent parvenir à Innoviris, à l'attention de M. Sébastien Rush du 29 mai au 12 juin 2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Innoviris
Chaussée de Charleroi 110 - 1060 Bruxelles
Un accusé de réception sera délivré.

Le promoteur est tenu de compléter une fiche de candidature reprenant les points déterminants pour la soumission de son projet téléchargeable sur :

www.innoviris.be (Région de Bruxelles-Capitale)

Les dossiers incomplets ou transmis hors délai ne seront pas examinés.

Informations

Innoviris
Courriel : srush@rib.irisnet.be
Tél : 02/600.50.11

innoviris.brussels 
empowering research

be innovative
be .brussels 

PLUS TARD,
JE SERAI
MARIE CURIE
OU EINSTEIN



LE SOL

Appel à projets
de sensibilisation
des jeunes aux sciences

Objet

L'appel vise à soutenir financièrement des microprojets de sensibilisation des jeunes bruxellois francophones, néerlandophones ou germanophones aux sciences et aux techniques, aux études qui y conduisent et aux débouchés qu'elles offrent.

Eligibilité des promoteurs

Toute structure ou entité dotée de la personnalité juridique ou non, implantée sur le territoire belge et n'ayant aucune vocation lucrative est éligible.
L'association de deux ou plusieurs de ces acteurs éligibles est encouragée.

Un financement sera accordé prioritairement aux acteurs basés en Région Bruxelloise ne bénéficiant pas d'une subvention de la part d'Innoviris dans le cadre de l'éveil aux sciences.

Eligibilité des projets

Les projets doivent avoir pour cible uniquement les enfants et jeunes de Bruxelles francophones, néerlandophones ou germanophones de 5 à 18 ans.

Les projets doivent avoir pour objectif prioritaire de les sensibiliser aux sciences et aux techniques par une activité adaptée au public cible.

Le programme finance exclusivement des initiatives et actions originales de sensibilisation des jeunes aux sciences et aux techniques, et non l'activité régulière et récurrente du porteur de projet.

Le projet présenté doit être une initiative à dimension locale ou régionale ; le public visé doit être précisément identifié.

La méthodologie du projet, la démarche pédagogique prévue pour atteindre l'objectif et l'impact attendu du projet doivent être présentés explicitement. Des projets de simple acquisition d'équipement, diffusion d'information, simple offre de services ou simple jumelage ne sont pas éligibles.

Le projet doit se dérouler entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016.

A l'issue du projet, le promoteur s'engage à fournir une fiche explicative et illustrée (A4 - format électronique) de celui-ci, qui sera publiée sur les sites de la Région Bruxelloise et d'Innoviris.

Critères de sélection

Le respect des critères d'éligibilité.

La pertinence du projet en lien avec les objectifs et les thèmes définis dans le présent appel à projets, la praticabilité et la cohérence de l'action projetée.
L'évaluation de l'impact sur le public visé, en termes de sensibilisation et de ratio coût/personne.

La sélection des projets tiendra compte des efforts particuliers des promoteurs pour encourager l'égalité des chances et la sensibilisation de publics moins favorisés.

La préférence sera accordée, toutes choses égales par ailleurs, aux projets centrés sur la thématique : « Le sol ».
La prise en compte de la dimension environnementale constituera un atout.

Un jury établira un classement des projets éligibles en fonction des critères repris ci-dessus.

Financement des projets

L'intervention financière ne pourra, en principe, pas dépasser 5.000€ par projet.

Ce montant représente une limite maximale et ne préjuge donc en rien du montant qui sera effectivement accordé pour le projet, si celui-ci est sélectionné.

Le promoteur devra prouver qu'il dispose des ressources complémentaires éventuelles pour réaliser son projet.